Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

LUNDI 13 JANVIER 2020

DELIBERATION	**N°03/13-01-2020/203**

Nombre total de Membres Titulaires	**:**	**40**
Nombre de Membres Titulaires en exercice	**:**	**35**
Membres Titulaires présents	**:**	**16**
Pouvoirs	**:**	**14**
Quorum	**:**	**18**
Nombre de votants	**:**	**30**
Adoption	**:**	**30**

Votants :
ALBERTINI Paola, CROS Jessica, DELOVO COSIMA Sandra, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, MARCAGGI Paul, MASSA Paule-Françoise, NICOLAI Don François, NURY-VOLPI Nathalie, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, RUTILY Alexandre, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu.

Avaient donné pouvoir :
BENEDETTI Patrick à GOFFI Karina, BRACCONI Aurélia à PAOLI Jean-François, CASTELLI Jean-François à DELOVO COSIMA Sandra, CECCALDI Brigitte à GIOVANNI Auguste, CESARINI Léna à TROJANI Paul, HUGUET Christiane à MASSA Paule-Françoise, IENCO Michel à MARCAGGI Paul, LARRIEU Anne-Marie à NURY-VOLPI Nathalie, MICHELI Virginie à ORSINI Pierre, NEGRETTI Pierre à RUTILY Alexandre, OTTAVI Antoine à CROS Jessica, POGGI Joëlle à VENTURINI Stefanu, SIMONI PIACENTINI Céline à NICOLAI Don François, VOILLEMIER Simone à DOMINICI Jean.

Membre associé présent :
ZUCCARELLI Charles

OBJET :
Représentation Extérieure : Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Vu les Articles L.4422-34, L.4422-35 et R.4422-4 à R.4422-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les Articles L.141-1 à L.141-3 et R.141-21 à R.141-26 du code l'environnement relatifs à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

Vu le Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

.../...

Vu le Décret n°2017-827 du 05 mai 2017 relatif au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse ;

Vu l'Arrêté n°R20-2017-08-002 en date du 8 novembre 2017 modifié par l'arrêté n° R20-2017-12-11-0001 du 11 décembre 2017 fixant les modalités du recueil des candidatures des organismes souhaitant participer à la désignation de leur représentant au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse ;

Vu l'Arrêté n°R20-2018-01-23-001 en date du 23 janvier 2018 fixant la composition du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, et la représentation de la CCI de Corse, par un membre (Section du Développement Economique et Social et de la Prospective – Entreprises et activités professionnelles non salariées) ;

Vu la motion adoptée par l'Assemblée Générale de la CCI de Corse en date du 28 novembre 2017, transmise à M. le Préfet de Corse en date du 07 décembre 2017, visant à proposer le maintien de la représentation de la CCI de Corse par deux membres au sein du nouveau Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, motivé par la nécessité d'une représentation équilibrée des territoires et des bassins économiques, schémas sectoriels CCIC et étude de mesure de l'empreinte économique élargie CCIC à l'appui ;

Vu le courrier adressé à M. le Préfet de Corse en date du 25 janvier 2018 par lequel le Président de la CCI de Corse accuse réception et prend acte, à regret, de la nouvelle composition du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse et de la représentation de la CCI de Corse par un membre ;

Vu la consultation du Bureau de la CCI de Corse par voie dématérialisée, pour désigner, après enregistrement des candidatures, le membre élu représentant la CCI de Corse au sein du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse ;

Considérant le principe d'alternance de représentation à mi-mandat entre les territoires économiques de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, proposé et adopté par le Bureau de la CCI de Corse à l'occasion de cette consultation clôturée le 02 février 2018, et la désignation de Mme Simone VOILLEMIER pour honorer la première moitié du mandat ;

Il convient de procéder à la désignation du nouveau représentant de la CCI de Corse au sein du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse qui, conformément au principe d'alternance adopté, sera issu du territoire Corse-du-Sud.

Vu l'article 1.3.2, Chapitre I du Règlement Intérieur de la CCI de Corse « Représentation de la CCI dans les instances ou entités extérieures » ;

Après avis du Président, l'Assemblée Générale désigne :

- **M. Paul MARCAGGI**

Bastia, le 13 janvier 2020

Le Président,

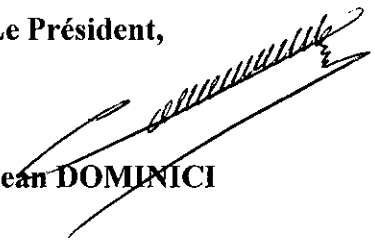

Jean DOMINICI